les deux hémisphères. Notre hiver et notre automne, à nous, durent 179 jours, tandis qu'ils en durent 186 sur l'émisphère austral. Comprenez-vous ? Eh bien, partez de là. Cette semaine de différence agit de façon à refroidir davantage l'un des pôles, ce qui, naturellement, déplace le centre de gravité de la terre. Saisissez-vous ? Or, il arrivera nécessairement un jour où, après le maximum d'élévation de température d'un côté, une débâcle se produira. Y êtes-vous ? — Pas trop. — Moi non plus. Mais alors, monsieur, si nous ne comprenons ni l'un ni l'autre, il est inutile de continuer cette démonstration. Je vais même profiter de cette circonstance pour passer les autres hypothèses sous silence.

***

Reste la théorie de la fin du monde par les comètes. Elle a pour elle beaucoup de savants aussi, particulièrement les astronomes de la République Argentine, et avant eux M. Trissotin. M. Trissotin croyait à un choc ; les savants modernes croient à une combinaison chimique des gaz délétères composant la queue de la comète, — une queue de plusieurs millions de lieues, — avec l'oxygène de notre atmosphère. On périrait asphyxié, au lieu de périr étouffé: c'est une nuance. Que préférez-vous, être mangés en daube ou à la crapaudine ? Mais nous préférons n'être pas mangés du tout. — Vous sortez de la question.

Oh ! les comètes ! Depuis Homère, le premier qui en ait parlé, elles n'ont jamais apparu dans le ciel sans annoncer quelque grand évènement, presque toujours quelque grand malheur.

Des comètes ont pronostiqué la mort de César, l'invasion des Normands en Angleterre, la prise de Belgrade par les musulmans, l'abdication de Charles-Quint, la mort de Napoléon. En outre, pareille à ces *spécifiques* qui blanchissent les dents et cirent les bottes, la comète, tout en présageant une catastrophe, exerçait une influence bienfaisante sur les vignobles. Qui n'a entendu son père ou son grand-père parler avec recueillement du vin de la comète, celle de 1811 ?

J'ai peut-être vu, moi qui vous parle, la dernière bouteille de vin de la Comète. C'était dans mon pays natif, en Lorraine, le 7 février 1846 : la date de cette apparition mémorable est restée fixée dans ma rémoire. On en parlait depuis plusieurs mois : «Au dîner du baptême, nous la boirons.» Des voisins étaient venus pour cette solennité. Elle fut remontée de la cave avec les précautions les plus tendres la vénérable bouteille, entourée d'une décuple couche de poussière et de toiles d'araignée. On la débucha avec recueillement et il se fit un grand silence, un silence ému, au moment où la précieuse liqueur coula dans les verres. On porta un toast solennel au nouveau-né, et chacun approcha le verre de ses lèvres comme s'il eût officié... Hélas ! le vin de la Comète n'avait plus ni goût, ni couleur ce qui n'empêcha pas les convives de faire claquer leur langue et de se la passer ensuite sur les lèvres, en déclarant qu'on n'en boirait plus jamais de pareil.

***

Je parle de l'influence des comètes au passé, parce qu'en vérité leur règne est fini. Ah ! elles ont bien changé, les comètes ! Ecoutez la description de celle de 1528 — cela ne remonte pas au déluge — faite, non par un poète, mais par un savant, par Ambroise Paré, le Paul Bert de son temps, et même un peu mieux que cela :

« Elle étoit de couleur de sang. A la sommité d'icelle, on voyoit la figure d'un bras courbé tenant une grande épée en la main. Au bout de la pointe, il y avoit trois étoiles. Aux deux côtés, il se voyoit grand nombre de haches, couteaux, épées colorées de sang, parmi lesquelles il y avoit grand nombre de faces humaines hideuses, avec les barbes et les cheveux hérissés. »

On n'en fait plus de comètes pareilles !

D'ailleurs, depuis que les astronomes, avec leurs lunettes perfectionnées, en découvrent en moyenne deux par an, il est tout simple que ces astres en état de vagabondage et qui n'ont jamais leurs papiers sur eux, aient bien perdu de leur prestige.

Déjà, au temps de l'abbé Cotin, la comète de 1661 et 1665 avait donné naissance à une multitude de madrigaux, de concetti et de pièces galantes. La comète de 1680 n'inspira à Bayle qu'une dissertation d'un scepticisme complet, dont l'incrédulité va jusqu'à l'athéisme. Arago, en 1835, a carrément refusé aux comètes toute influence, toute action quelconque, Babinet est allé plus loin encore dans la réaction. Newton avait déjà dit qu'une comète sans noyau, grande comme d'ici à Saturne, tiendrait dans un dé à coudre si on la condensait seulement au degré de notre air atmosphérique, et Herschell, que la masse de la queue la plus gigantesque pèserait à peine quelques onces. Babinet et M. Faye ont démontré que la densité de notre atmosphère le rend absolument impénétrable à la matière cométaire et que celle-ci opposerait moins de résistance au globe terrestre qu'une toile d'araignée à une balle de fusil.

Vous voyez que le choc n'est pas à craindre.

Il est vrai qu'il reste l'hypothèse du gaz délétère, et encore celle d'une queue assez brûlante pour nous incendier tous. Mais je renonce à effrayer le lecteur. On ne tremble plus des prédictions sur la fin du monde que dans les pensionnats de jeunes personnes. En l'an mil, les hommes qui s'attendaient à périr fondaient des églises et des couvents, se couvraient la tête de cendres, faisaient pénitence de leurs fautes, et envahissaient les pèlérinages. En 1798, lorsque la fin du monde fut prédite pour l'an 1800, on n'envahit que le Vaudeville pour y voir jouer la pièce mêlée de couplets que cette prédiction sinistre avait inspirée à Pius, Barré, Radet, Desfontaines et trois ou quatre autres. La fin du monde fut chantée sur l'air de *landerira*. Cette fois, au lieu d'un vaudeville, on jouerait une opérette si l'on en avait le temps. Que la fin du monde arrive selon la marche tracée par Arétino, dès le premier jour on vendra le programme de la quinzaine; il s'établira des verres noircis pour voir le soleil s'éteindre : on se disputera le télescope de l'astronome du Pont-Neuf, pour contempler la pluie d'étoiles, et les juifs parcourant les groupes en offrant de *pônnes* lorgnettes aux amateurs.

BERNADILLE.

REVUE DES MODES

Chantilly ! Auteuil ! Longchamps ! Voilà les mots magiques, qui, deduis plusieurs semaines, ont bouleversé tous les ateliers, mis en mouvement tous les maisons qui touchent, de près ou de loin, à la mode. Quel luxe fait de grâce ou de poésie on a vu s'étaler dans ces réunions ! Et n'est ce pas vraiment une chose bizarre que l'on ait choisi, pour produire les toilettes les plus riches, les plus élégantes, celles qui donnent le ton, — n'est-il pas bizarre que l'on ait choisi des fêtes hippiques pour cette manifestation toute féminine ? Si j'étais chef de l'Etat, je serais vraiment piqué que l'on fît à des chevaux plus d'honneur qu'à moi.

Un président de la République peut donner une fête brillante, sans que le monde élégant en soit ému ; mais quand il s'agit du Derby de Chantilly, du steeple-chase d'Auteuil ou des courses plates de Longchamps, c'est un assaut de goût et d'imagination, dans les officines de l'élégance, et la France entière, même l'étranger, attendent avec une impatience inexprimable le récit des merveilles que ces belles journées ont éclairées.

A Longchamps, tout particulièrement, se montrent les créations les plus étonnantes qu'on ait vues de l'année, et aucune solennité ne donne lieu à pareille exhibition de richesses et d'excentricités. Les manches à gigot, qui nous semblaient si ridicules, nous sont revenues, non pas avec toute l'ampleur que nous leur connaissons, mais atténuées, de façon à les rendre acceptables, et, tandis qu'il y a quelques semaines à peine, nous nous extasions devant une manche bien plate, collant sur le bras, surtout à la partie supérieure, nous considérons comme un signe d'élégance cette ampleur qui s'arrondit à l'épaule, et qui, sans que nous y prenions garde, ira se développant de jour en jour.

Voici un type de costume bien nouveau et bien élégant : Le coloris en est charmant, et il est vraiment regrettable de n'en pouvoir donner tout l'étrange effet. La jupe est garnie en tablier de satin ombré, de teinte bronze sur les bords, et se dégradant vers le milieu jusqu'au bouton d'or. Ce tablier est formé de bandes légèrement coulissées posées l'un sur l'autre, comme des volans arrêtés. La tunique et le corsage sont en satin surah glacé bronze et feu. Les devants de cette tunique sont rapportés, avec des fronces, au bas d'un corsage la Vallière ; ils sont ornés de petites dents pointues doublées de satin de feu. Le corsage s'entr'ouvre, avec des dents semblables sur un plastron de satin ombré, comme le tablier. Les manches sont montées avec quelques petites plis, qui les rendent bouffantes. Il est difficile d'imaginor une toilette plus coquette et rendant mieux les intentions de la mode intellectuelle.

La moire partage avec les soies changeantes et les tissus rayés les faveurs de nos élégantes. Nous pourrions citer aussi les mousselines de Jouy, avec leurs larges fleurs peintes et leurs branchages légers. Mais c'est surtout aux bains de mer, dans les villes d'eaux, à la campagne, que l'on porte ces robes si vaporeuses ; on y ajoute des flocons de dentelle et de larges rubans de moire, pour en faire des merveilles de grâce exquise. On n'imagine pas ce qu'il entre de mètres du rubans de moire dans les costumes d'aujourd'hui. On en met partout, en grand et petit format, sur les toilettes de mousseline de l'Inde, de voile hindou, de satin et même de laine. Nous avons vu un charmant costume de jeune fille, adorablement joli et d'une simplicité remarquable. Il était en cachemire de l'Inde gris argent : jupon plissé à l'écossaise ; écharpe drapée sur le jupon et nouée par derrière ; corsage plat, dont les devants se terminent sous une ceinture en ruban de moire, passant sur les hanches et serrée au milieu du devant par une boucle d'acier. Deux longs pans retombent par derrière ; et sur ce fond noir se détache les basques drapées d'une sorte d'habit. Petit camail froncé, ouvert de chaque côté, à la place des pinces, et découvrant le haut du bras ; un flot de ruban de moire, posé à l'envers, remplit cette ouverture.

N'oublions pas de répéter que la dentelle, de quelque nom qu'on l'appelle quelle que soit sa couleur ou sa taille, est l'idole du jour. Rien de joli, de mélancolique, de mystérieux comme ces riches toilettes tout en dentelle espagnole ou en Chantilly. Ce sont des volants, des draperies, d'un moelleux et d'un abandonné, avec lesquels rien ne peut lutter. On fait ces mêmes costumes en blonde blanche, avec le chapeau assorti, — une toute petite capote en blonde drapée, et la poésie s'incarnant dans la femme n'aurait pas revêtu un costume plus idéalement joli.

Les coiffures se prêtent admirablement à tous les types de toilettes que nous vantons. Hardies ou modestes, provocantes ou ingénues, elles sont toutes également jolies et ne demandent qu'à être bien portées.

Que dites-vous de ces chapeaux, en auvent, posés au ras de la nuque et s'avançant prodigieusement sur le front ? Nous en avons vu en paille Manille, complètement doublés de velours et chargés de fleurs de toutes sortes. Et ses moules à gâteaux de Savoie, tout cornés, qui trouvent moyen d'être seyants, malgré leur bizarrerie ? Le plus étonnant que nous avons vu, dans ce genre, était en paille de riz bronze, double de velours de même nuance, et chargé d'une gerbe de belle marguerites et de soucis éclairant de leur note blanche et or des fusées d'herbes vertes, un gros scarabée, piqué dans un coin isolé, semblait aspirer à se poser au milieu de ces fleurettes étincelantes.

Il y a vraiment de quoi perdre la notion du beau et du laid, au milieu de ces créations multiples, toutes de genre et de styles opposés. La fantaisie la plus vagabonde préside à tout dans le domaine de la mode : il est des instants où elle semble se moquer de notre faiblesse et vouloir nous entraîner vers l'absurde et le ridicule. Mais le bon goût de la Parisienne veille, et il oppose son esprit et sa finesse aux tentatives de certains cerveaux en délire.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

PARTIE NON OFFICIELLE.— Circulaire, adressée par M. le ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques du Gouvernement de la République française sur les affaires du Monténégro, de la Grèce et de Tunis.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Dépêches Télégraphiques
(Service particulier)

L'INSURRECTION ALGÉRIENNE

On croit rêver quand on lit la dépêche suivante, datée d'Alger, 25 juin :

« On mande de Saïda que Bou Amena, passant entre la colonne de Mallaret à Hassi Hamma et la colonne Détrie à Kreider, aurait remonte au nord par Oued Fallette, probablement en vue de faire une razzia à Marchuseau, station de la compagnie des Alfas, où de grands approvisionnements de grains, de farines et d'autres comestibles sont réunis. Il aurait aussi des silos à vider. Le caïd des Beni Mater assure qu'il aurait déjà commencé la razzia dans la nuit du 22 au 23 juin. Bou Amena comptait, en redescendant, prendre les Ouled sidi Kalifa, qui seraient très disposés à le suivre.

» Les trois compagnies qui forment toute la garnison de Saïda sont parties pour accompagner le convoi de ravitaillement de la colonne Détrie. »

Ainsi, les calonnes ne peuvont défendre le Sud Oranais contre de nouvelles incursions. Bou Amena, se promène en maître du nord du Chott el Chergui et les dépêches officielles de ses déprédations dans un langage aussi indifférent que s'il s'agissait de rendre compte des faits et gestes de la ligue albanaise ou des nihilistes russes.

On voit par là, si nous avons raison de demander un peu de lumière.

La plupart des journaux républicains s'associent à la campagne que nous avons entreprise. C'est ainsi qu'en parlant de la demande d'interpellation déposée par M. Jacques, député d'Oran, la *République française* déclare que la nécessité de l'interpellation et l'attente légitime du public ne sauraient être contestées.

Notre confrère parle, à ce propos, de la nécessité pour la Chambre française d'inaugurer le système des questions fréquentes posées aux ministres sur tous les points intéressant la politique intérieure et extérieure. C'est un système que nous avons toujours préconisé.

L'interpellation, dans l'idée du plus grand nombre, est un acte de guerre contre le cabinet. D'où il suit que fort souvent la Chambre française préfère ne point s'occuper de questions très urgentes que de laisser croire qu'elle est disposée à renverser le ministère.

C'est ainsi, comme nous l'avons déjà fait remarquer et comme le constate la *République française*, que nous sommes informés de la plupart des faits de politique générale européenne par la lecture des débats de la Chambre des communes.

Nous croyons qu'il sera facile, avec un peu de bonne volonté, d'amener la prochaine Chambre, à pratiquer le système dont nos voisins se sont toujours bien trouvés et qui aurait pour effet de renseigner le pays sur tous les sujets qui l'intéressent, sans que l'existence du cabinet parût, à tout instant, compromise.

—

Une dépêche du consul d'Espagne à Oran dit que de nouvelles familles espagnoles viennent d'arriver de Saïda et de Sidi-bel-Abbès; 1043 Espagnols demandent leur rapatriement.

Tunis, 26 juin, 8 h.

Le bruit a couru, d'après les dépêches privées, que 70,000 (*sic*) Bédouins du sud de la Régence s'apprêtaient à marcher sur Sfax, pour piller les Européens, et que M. Mastel, vice-consul de France, s'était enfui : rien de tout cela n'est vrai.

On ajoute que les tribus du Sud ont l'intention de venir déloger les troupes françaises des positions occupées : toute cette agitation eût été étouffée si, dès le principe, des troupes eussent occupé certains points de la côte sud, notamment Gabès et Zergis.

Pour nous, il est évident que la présence de nouvelles troupes turques dans la Tripolitaine excite beaucoup les tribus frontières; la France doit se défier des démonstrations turques dans un pays voisin, et de la continuation des manœuvres de nos adversaires.

Les canonnières la *Corse* et le *Chacal* sont parties pour Zergis; mais des navires ne suffisent pas. On croit ici nécessaire d'occuper un point de la côte. L'effet de cette mesure serait très efficace. Nous montrerions notre puissance dans ces parages. Les indigènes disent hautement que nous craignons d'aller dans ces contrées.

Le consul Maccio s'apprête à partir le 6 juillet; il a un congé de quatre mois, mais l'opinion générale est qu'il ne reviendra pas.

Hier, à Sidi-Tabet, concession française du haras Sancy, grande alarme à la vue de nombreux cavaliers indigènes, que le personnel du haras croyait vont venir attaquer le domaine pour enlever des juments; heureusement, il n'y a eu rien de fâcheux.

Tripoli, 24 juin soir.
(Par bateau jusqu'à Sfax).

Nasif pacha, le nouveau gouverneur turc, arrivé de Tripoli dans le courant de juin s'est occupé, dès son arrivée, de l'armée et s'est livré à un militarisme insensé. Il fait faire des promenades militaires jusque devant le consulat de France.

Actuellement Nasif organise sur la frontière tunisienne quatre camps dont les emplacements sont Zouara en face de l'île Djerba, le second à Naïout ; le troisième à Sinaoum, le quatrième à Rhadamès.

Les deux premiers sont déjà organisés ; le premier comprend 200 hommes, le second 300 ; de nombreuses munitions sont envoyées à ces camps. 200 hommes de cavalerie auxiliaire sont partis pour ces deux camps. Ce sont ces installations militaires qui produisent la grande agitation signalée parmi les tribus de l'intérieur de la Tunisie.

Les troupes expédiées sont plus nombreuses, mais les arabes répandent le bruit que cinquante mille turcs arrivent ou vont arriver et entreront en Tunisie et même en Algérie pour chasser les français.

Nasif organise également l'armée auxiliaire composée d'habitants de l'oasis et de tribus du désert.

Demain doit avoir lieu une grande revue de toutes les troupes de la garnison et de l'armée auxilisire sur la place qui borde la ville.

Le nouveau pacha turc ne néglige aucune occasion de faire du militarisme, afin d'exciter les esprits.

Pour organiser la cavalerie régulière, il a commandé mille chevaux dans l'intérieur.

Les effets de ce militarisme et l'exaltation des Marabouts, dont un certain nombre sont venus exprès de Constantinople, causent une grande fermentation dont le danger sera facilement compris lorsqu'on saura que la Tripolitaine est depuis un temps immémorial, même avant la domination française en Algérie, la véritable source de toutes les insurrections qui se produisaient dans l'Algérie et la Tunisie. Les sectes religieuses tripolitaines jouissent d'une influence immense sur toutes les tribus de l'Afrique, jusque dans le Maroc.

Ainsi le Marabout de Sénoussi, au sud des montagnes de la Cyrénaïque est visité par tous les pèlerins qui reviennent de la Mecque, lesquels considèrent ce pèlérinage comme incomplet s'ils n'ont pas visité le Marabout de Sénoussi. Sénoussi est mort depuis vingt ans, mais ses fils lui ont succédé dans son influence religieuse. Son fils aîné attend l'âge de quarante ans pour se révéler comme Mehedi, c'est-à-dire comme réformateur des musulmans, destiné à chasser les chrétiens de l'Afrique. Il aura quarante ans en 1882. Les adeptes de cette secte ne paient pas d'impôts, ils se composent principalement d'Algériens émigrés devant la conquête française ; c'est cette secte qui provoqua toutes les insurrections depuis notre conquête de l'Algérie. Cela est tellement vrai que ces insurrections sont toujours connues et signalées à Tripoli avant même qu'elles éclatent. On trouve parmi les populations des témoignages incontestables de ces faits.

La grosse question pendante à Tripoli est l'affaire du protectorat des sujets tunisiens, protectorat dévolu aux représentants de France par tarité du 12 mai.

Le gouverneur turc refuse absolument de l'exécuter. M. Féraud, consul de France à Tripoli, éprouve à ce sujet, les plus grandes difficultés. Jusqu'à présent, grâce à sa prudence, à son expérience de l'Afrique, les dangers créés par le militarisme turc et les excitations des Marabouts ont pu être évités, mais la population européenne de Tripoli est unanime à reconnaître leur existence.

Voici un fait qui donnera une idée de la crédulité dans toutes les sphères de Tripoli.

Un aviso français croissant devant les côtes tunisiennes le mois, dernier, vint reconnaître les feux du phare de Tripoli, puis repartit immédiatement annonçant que l'escadre française composée de huit bâtiments, venait prendre Tripoli. Aussitôt des dispositions militaires sont prises; des troupes furent placées sur les remparts pour repousser les attaques.

Tripoli est complètement déshérité au point de vue des moyens d'action pour le développement des progrès. Il n'est pas encore relié télégraphiquement quoiqu'il soit le but naturel des lignes tunisiennes comme du railway tunisien dans l'avenir.

Le port est difficile ; il pourrait être rendu excellent par une digue facile à construire.

Au point de vue commercial, il faut rappeler que Tripoli est la tête de ligne du Soudan. Toutes les caravanes aboutissent à Tripoli et lui donnent une importance très-considérable. Tripoli a un phare, seulement depuis six mois, grâces surtout aux démarches du consul de France.

Les Européens voudraient un cable sous-marin reliant Tunis à Tripoli directement, parce que la ligne gotière est fréquemment interrompue par les tribus. Le consul de France M. Féraud jouit parmi tous les européens d'une grande considération et parmi les indigènes, une grande influence par sa connaissance complète de la langue arabe qui lui permet de se mêler à la population et d'acquérir de l'ascendant sur elle. Sa position augmente d'importance, depuis les derniers évènements, ses occupations augmentant aussi et malgré un personnel évidemment trop restreint, M. Féraud est à la hauteur de sa mission actuellement très-délicate.

Paris, 27 juin, 3 h. 30 m.

Le *XIXe Siècle* fait observer que « bien que l'interpellation soit adressée dans les règles parlementaires aux membres du cabinet, c'est bien en réalité le gouvernement général de l'Algérie qu'elle vise. »

« La conséquence, dit-il, c'est aussi que la responsabilité ne peut bien appartenir qu'à lui. Si le gouvernement général n'a pas compris à temps la gravité des mouvements qui agitaient les régions des hauts plateaux; si, étant averti, il n'a pas pris à temps les mesures nécessaires pour empêcher l'insurrection de s'étendre, si les forces dentinées à la répression se sont trouvées insuffisantes, l'opinion ne s'en peut prendre légitimement qu'au chef aux mains de qui était l'autorité. »

Au sujet de l'insurrection algérienne, le *Mot d'Ordre* dit :

« Le système du gouvernement civil est le seul possible aujourd'hui, il doit donc être conservé : c'est le gouverneur actuel qui est devenu impossible.

Oran, 26 juin.

Le transport *Volcano* part ce soir, emportant 350 rapatriés espagnols.

Un autre transport est attendu.

Hier, quatre bateaux ont emporté 1,200 personnes. Ces départs coûteront à la province d'Oran de sept à huit mille habitants.

Bou-Amena est à Tismoulini, à 60 kilomètres à l'ouest de Géryville.

La mort de M. Dufaure

Paris, 27 juin, 4 h.

M. Dufaure est mort ce matin, à 11 h. 1/2. Il s'est éteint après avoir conservé jusqu'au dernier moment toutes ses facultés.

M. Dufaure était âgé de 83 ans. Il était né à Saujon dans la Charente-Inférieure. Il fit son droit à Paris et après avoir été reçut avocat, se fit inscrire au barreau de Bordeaux. Il entra dans la vie politique en 1834 comme député de l'arrondissement de Saintes et fut nommé conseiller d'Etat en 1836 sous le ministère Thiers. Il donna sa démission à la chute du cabinet et combattit le ministère Molé. Il fut nommé ministre des travaux publics en 1839 et se retira du cabinet en 1840.

Après la révolution de février, M. Dufaure se rallia à la République et fut nommé représentant du peuple dans la Charente-Inférieure. A la constituante il vota avec la gauche pour le bannissement de la famille d'Orléans, avec la droite contre les propositions de lois socialistes.

Le 2 juin 1849, le prince Louis-Napoléon, président de la République, lui offrit le ministère de l'intérieur, qu'il accepta. Après le coup d'Etat du 2 décembre il rentra dans la vie privée. Au mois d'août 1868, il se porta comme candidat dans le département du Var, contre M. Pons-Peyrue, candidat officiel, et ne fut pas nommé.

Après les évènements de 1870-1871, M. Dufaure, fut nommé aux élections du 8 février, représentant de la Charente-Inférieur à l'Assemblée nationale. Il fut choisi par M. Thiers, comme ministre de la justice, le 19 février et prononça plusieurs discours importants, entre autres celui dans lequel il attaqua vivement les magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes.

Après le vote des lois constitutionnelles, 25 février 1775, M. Dufaure accepta le ministère de la justice dans le cabinet Buffet, constitué durant la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Après les élections de 1876 et la démission de M. Buffet comme vice-président du conseil, M. Dufaure entra avec M. Ricard dans le ministère du 9 mars. Le 12 décembre il donna sa démission et fut remplacé par M. Jules Simon.

Après le 16 mai 1877 il vota contre la dissolution de la Chambre et aida le maréchal de Mac-Mahon après les élections du 14 octobre à reconstituer un cabinet.

Quand le maréchal de Mac-Mahon eût donné sa démission de président de la République, M. Dufaure refusa d'entrer dans le premier cabinet de M. Jules Grévy.

Depuis 1863, M. Dufaure était membre de l'Académie. Il a été sept fois ministre.

La patente des journaux.

On a distribué hier aux députés le projet de loi ayant pour objet : 1° de supprimer l'impôt établi sur les papiers et cartons et la surtaxe afférente aux journaux ; 2° de soumettre à la contribution des patentes la profession d'éditeur de feuilles ou publications périodiques.

L'article 5 de ce projet est ainsi conçu : « A partir du 1er août 1881, la profession d'éditeur de feuilles ou publications périodiques, sera passible de la contribution des patentes et rangée dans la première partie du tableau C annexé à la loi du 15 juillet 1880.

» Le droit fixe sera *annuellement d'un franc par mille exemplaires* ou fraction de mille exemplaires du *tirage mensuel* moyen de l'année échue au premier du mois qui précédera le jour du dépôt de la matière des patentes.

» Pour les publications périodiques paraissant sous forme de livres, cahiers ou brochures, le droit fixe sera établi non par exemplaires, maispar feuille d'impression. »

A l'Institut

L'Académie des sciences morales et politiques a procédé hier à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Drouyn de Lhuys.

M. Carnot père a été élu par 20 suffrages sur 38 votants.

Le ministère des affaires étrangères à Tunis

L'Agence Havas publie la note suivante :

« On assure que le ministère des affaires étrangères de Tunisie sera supprimé. Les relations avec les puissances étrangères auraient lieu désormais par l'intermédiaire de notre ministre résident. Les lettres officielles écrites sur du papier portant comme entête: «Ministère des affaires étrangères», seraient signées : «Le ministre résident délégué de S. A. le bey, pour les relations extérieures».

Les processions à Nantes

Nantes, 26 juin, 8 h. soir.

Chaque jour de cette semaine, des manifestations contre l'interdiction des processions ont eu lieu devant l'une ou l'autre des églises.

Ce soir, une foule énorme se pressait devant Saint-Nicolas.

150 dragons et toute la police ont écarté la foule.

Toutefois, les portes de l'église sont restées ouvertes, et les manifestants ont continué à se tenir sur les marches.

D'autres personnes, depuis les rues voisines, ont répondu à la manifestation par la *Marseillaise* et les cris de Vive la République !

Les chants ont duré de 6 heures à 7 heures 1/2.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Ce soir, de nombreuses patrouilles parcourent les rues. (*Havas.*)

La conférence de Troyes

Troyes, 26 juin, s.

M. de Lanessan, conseiller municipal de Paris, vient de terminer sa conférence annoncée depuis longtemps déjà, sur le programme anti-opportuniste, en vue des prochaines élections.

M. de Lanessan a exposé les *desiderata* du parti radical :

« Révision de la Constitution.
» Liberté absolue.
» Autonomie communale.
» Remplacement de l'armée permanente, par des milices locales. »

Conférence Royaliste

Toulouse, 26 juin.

Une conférence royaliste vient d'être faite par M. Princeteau, au Skating-ring. Elle était présidée par M. Belcastel. Environ mille personnes y assistaient.

M. Belcastel a ouvert la séance par un discours attaquant la franc-maçonnerie, les décrets contre les congrégations et protestant contre la suppression des processions et l'enlèvement de la statue de Sainte-Germaine à Toulouse.

M. Princeteau a attaqué violemment MM. Constans, Ferry et Cazot.

Il a fait l'éloge du prince impérial, tué par les Zoulous, et a engagé les bonapartistes à se rallier à la légitimité à laquelle se rallieront également les orléanistes, pour combattre le gouvernement de la République aux prochaines élections.

La conférence d'Angers

Angers, 26 juin, soir.

M. Mayol de Luppé, le vaillant propagandiste royaliste, a donné sa conférence, cette après-midi.

Il a traité de la « nécessité de la discipline dans la lutte que va engager la monarchie contre la République, aux prochaines élections. »

Le brillant orateur a été très applaudi.

Le concours régional de Versailles

Versailles, 26 juin.

Aujourd'hui, à deux heures et demie, a eu lieu, dans le Grand-Théâtre de Versailles, la distribution des récompenses du concours régional.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire a prononcé un discours.

Ensuite, M. Constans a décoré M. Gautheret, maire de Dourdan.

Les troubles de Marseille

L'*Agence Havas* nous communique la statistique suivante :

Etat officiel des morts et blessés dans les troubles de Marseille :

3 morts. — 2 Français, 1 Italien.

18 blessés. — 5 Français, 13 Italiens.

Meurtre dans un lycée

Aix, 25 juin.

Sur la fin du dîner, à la table des maîtres auxiliaires du lycée, l'un des maîtres, aurexcité par les quolibets de ses camarades, a tiré sur eux cinq coups de revolver.

Un maître, M. Jassand, blessé mortellement, vient d'expirer.

Dissolution des Cortès Espagnoles

Madrid, 26 juin, 9 h. matin.

La *Gazette officielle* publie le décret de dissolution des Cortès élues en 1879. Les élections sont fixées pour les députés au 24 août, pour le Sénat au 2 septembre. Les nouvelles Cortes se réuniront le 20 septembre. Les conservateurs et M. Canovas ont abandonné le projet de protester contre la dissolution et lutteront vivement dans les comices.

Effroyable catastrophe en Amérique.

Mexico, 25 juin.

Un train de la ligne du chemin de fer de Morlios est tombé la nuit dernière dans la rivière de San-Antonio, près de Ouarthla à la suite d'un écroulement d'un pont en pierre.

Plus de deux cent personnes ont péri, on compte de nombreux blessés.

Pillage en Egypte

Alexandrie, 26 juin.

Le *Phare d'Alexandrie* publie une lettre de Massawah disant qu'un fonctionnaire abyssin, avec cent hommes, a maltraité et arrêté des missionnaires catholiques français à Alitiena, et qu'il a pillé et brûlé l'église et les maisons des pères Lazaristes.

Le consul français à Massawah a envoyé une note énergique au roi d'Abyssinie, réclamant satisfaction complète.

Suppression de l'impôt du tabac dans l'Inde

Madrid, 26 juin, 10 h. du matin.

Un décret du ministre des colonies a supprimé le monopole du tabac dans les îles Philippines, consacrant ainsi, à partir du 1er juillet 1882, la liberté absolue de la culture et de l'exportation du tabac dans les possessions espagnoles de l'extrême Orient.

La France et l'Italie

Berlin, 25 juin, 11 h. soir.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que les scènes de Marseille, de Rome, de Gênes et de Naples ne mettront pas en danger les relations de l'Italie et de la France, les dispositions des deux gouvernements étant bonnes.

La *Gazette de la Croix* dit sur le même sujet que dans les cercles politiques de Berlin on n'y attache aucune importance internationale et on espère que l'excitation se calmera bientôt.

L'état de M. de Bismarck a empiré ; son voyage à Kissingen est retardé.

Eglise brûlée
Missionnaires Français maltraités.

Paris, 26 juin, s.

Un fonctionnaire abyssinien, avec 100 hommes, a maltraité des missionnaires Français. Le consul de France a réclamé du roi d'Abyssinie une satisfaction complète.

DERNIÈRE HEURE

L'insurrection algérienne

Saïda, 27 juin.

800 hommes ont été envoyés à Maroum, dont le pillage est démenti.

Bou-Amena a cherché à ramener les Trafis vers le nord, mais il n'a pu y parvenir, des dissensions s'étant élevées à propos du partage du butin.

Retour de Tunisie

Marseille, 27 juin, matin.

Les généraux Delebecque et Bréard ont débarqué ce matin avec 912 hommes appartenant au 1er régiment de hussards, au 92me et au 38me de ligne.

France et Italie

Rome 27 juin.

Le langage des journaux italiens à l'égard de la France indique un apaisement notable.

Nouvelles de Russie

Saint-Pétersbourg, 27 juin.

Le général Ignatieff a résolu de proposer une forte réduction sur le budget militaire.

SÉNAT
(Service télégraphique particulier)

Séance du 27 juin

Présidence de M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

Il est inexact que M. Albert Grévy soit appelé à Paris. Les sénateurs reçoivent de mauvaises nouvelles d'Algérie. M. Pelletan donne communication des lettres affligeantes qu'il a reçues hier.

On annonce que le Gouvernement enverra un général en mission en Algérie.

LA SÉANCE

A deux heures, M. LE PRÉSIDENT déclare la séance ouverte et proclame M. Deschanel sénateur inamovible, aucune réclamation ne s'étant produite dans les délais réglementaires.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice 1879; 2° ouverture et annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice 1880; 3° ouverture et annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exerce 1881 ; 4° ouverture de crédits spéciaux d'exercices périmés et clos

Le projet est adopté à l'unanimité de 248 votants.

Le Sénat reprend la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

Le rapporteur, M. le colonel Minadier, rappelle que, l'article 15 a été renvoyé à l'examen de la commission.

L'amendement présenté par le ministre de la guerre et repoussant les détails de la réglementation, est repoussé.

La rédaction de la commission est adoptée.

MORT DE M. DUFAURE

M. LÉON SAY interrompt la discussion pour annoncer la mort de M. Dufaure.

Il fait l'éloge du défunt.

CHAMBRE DES DÉPUTES
(Service télégraphique particulier

Séance du 27 juin 1881.

Présidence de M. GAMBETTA

BRUITS DE COULOIRS

On parle de l'insuccès des intransigeants à Troyes, ou M. Lanessan soumettait hier un programme anti-opportuniste.

De leur côté, les opportunistes se félicitent que Rochefort ne soit pas allé à Troyes et que cette fois encore il ait lâché ses amis.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. LANGLOIS demande le renvoi du projet de loi portant fixation du budget du ministère de la marine.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1882.

BUDGET DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Le chapitre 8 est adopté.

INTERDICTIONS DE SÉJOUR

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi de M. Barodet et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abrogation de la loi du 9 juillet 1852 relative aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans les communes de l'agglomération lyonnaise.

La Chambre adopte les articles 1 à 14.

REVUE FINANCIERE

Paris, 25 juin 1881.

Les cours ont été satisfaisants au début de la semaine, mais en clôture on n'a pu maintenir les résultats acquis. Notre 5 0/0 a passé de 119.40 à 119.47 1/2. L'Italien a fléchi très lourdement de 94,60 à 93,60.

Les actions de la Banque de France ont eu un certain mouvement de 5700 à 5750. On a essayé d'une reprise sur le Crédit Lyonnais. Les motifs invoqués pour cela ne nous paraissent pas fondés. Les demandes sont restées toujours très-actives sur le Crédit Mobilier à 780. Cette société qui a recouvré la disponibilité de ses ressources prend une part importante dans les grandes opérations de Crédit.

L'action du Crédit Foncier a été très-soutenue par le comptant de 1770 à 1780. Le classement des obligations communales 4 0/0 est rapide ; il coïncide avec des demandes nombreuses d'obligations à lots. Le Crédit Foncier d'Algérie fait 730.

Il y a un bon courant d'achats sur les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie à 680.

Beaucoup d'affaires sur les actions de la Banque Nationale de 800 à 790. On croit que de très-importantes affaires sont déjà entamées par le conseil d'administration. La Franco-Algérienne est très bien tenue à 540. Le gros camionnage s'inscrit à 525.

Les capitaux de placement font bon accueil aux obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Alais au Rhône et à la Méditerranée que la Banque du Midi offre au prix net de 302,50. Ces obligations sont remboursables à 500 francs et rapportent 15 fr.

Il y a aussi de bonnes demandes sur les obligations du Chemin de fer de l'Est-Algérien, présentées par le Crédit Industriel au prix de 357,50. Elles offrent de grands avantages.

La Société Nationale des Mines, voit ses opérations grandir chaque jour. On estime le dividende prochain à 10 ou 12 0/0.

La Société la Rente Mutuelle place toujours avec succès ses obligations de 100 fr. 5 0/0. Le Crédit Général Français est en demandes continues, à 865.

Les affaires deviennent de plus en plus rares sur la Banque hypothécaire qui tombe à 677,50. Les actions anciennes et nouvelles du Crédit de France sont très recherchées à 700 et au-dessus.

Lyon 1,855. — Midi 1,348.75.

Changement de domic